



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD
COMTÉ DE LAVIOLETTE – SAINT-AURICE**



Procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil municipal de Lac-Édouard, tenue le 13 février 2024 à la salle des sessions.

Cette assemblée est présidée par monsieur Larry Bernier, maire de Lac-Édouard et à laquelle sont présents : madame la conseillère Chantal Corriveau, messieurs les conseillers Jean Bernier, Jean-Raymond Côté, Adrien Francoeur et Patrick Matton formant quorum.

Est également présente, madame Jeannie Carrier, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

Absences motivées : messieurs Henry Rioux, conseiller et Pierre Arseneault, directeur général et greffier-trésorier.

Le maire, monsieur Larry Bernier, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et lit la pensée du jour.

08-24 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Raymond Côté ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Patrick Matton ;

ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

1. « Fais de ta vie un rêve et d'un rêve une réalité. » Antoine de Saint-Exupéry
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 janvier 2024
4. Correspondance
5. Résolution adoptant les comptes
6. Première période de questions du public
7. Résolution nommant monsieur Sylvain Hénault, de la SADC, membre du comité ad hoc « Accès au lac »
8. Résolution visant à officialiser les chemins du Petit-Lac et Baie-Nord
9. Résolution demandant à Hydro-Québec de rendre accessible aux citoyens de l'Agglomération de La Tuque le programme Hilo
10. Résolution mandatant le directeur général et greffier-trésorier à prendre les procédures nécessaires au recouvrement de taxes impayées
11. Résolution autorisant madame Jeannie Carrier, greffière-trésorière adjointe, à faire une demande de permis de réunion avec vente de boissons alcooliques dans le cadre de la Fête nationale



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD
COMTÉ DE LAVIOLETTE – SAINT-MAURICE**



12. Résolution d'autorisation de signature de deux contrats avec Écotel
13. Affaires nouvelles
14. Deuxième période de questions du public
15. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**09-24 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
RÉGULIÈRE DU 9 JANVIER 2024**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bernier ;

APPUYÉ PAR madame la conseillère Chantal Corriveau ;

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 janvier 2024 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE :

Nous avons reçu une correspondance de M. Christian Gaudreau concernant une demande faite à Hydro-Québec pour leur programme Hilo, lequel permet des économies d'énergies au moyen d'appareils intelligents. Par contre, M. Gaudreau s'est vu refusé ce programme qui n'est pas disponible à Lac-Édouard ainsi qu'à La Tuque par manque de personnes ressources pour l'entretien de ces appareils. Celui-ci veut sensibiliser le Conseil municipal au programme Hilo et demande l'appui du Conseil et son intervention auprès d'Hydro-Québec pour que celle-ci offre le programme en Haute-Mauricie avec tous les rabais annoncés en date du 23 janvier 2024.

10-24 RÉOLUTION ADOPTANT LES PAIEMENTS DU MOIS

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Patrick Matton ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Francoeur ;

ET RÉSOLU :

QUE la greffière-trésorière adjointe soit autorisée à effectuer le paiement des dépenses du mois et avise les membres du Conseil que la municipalité possède les crédits nécessaires pour payer lesdites dépenses jusqu'à un montant de 66 475,72 \$.

Les comptes à payer s'élèvent à 26 487,43 \$.

Les comptes payés s'élèvent à 39 988,29 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD
COMTÉ DE LAVIOLETTE – SAINT-AURICE**



PREMIÈRE PÉRIODE QUESTION

Aucune question

11-24 RÉOLUTION POUR LA FORMATION D'UN COMITÉ AD HOC « ACCÈS AU LAC »

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Raymond Côté ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bernier ;

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lac-Édouard ajoute monsieur Sylvain Hénault, de la SADC, à titre de membre du comité ad hoc « Accès au lac ».

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

12-24 RÉOLUTION VISANT À OFFICIALIZER LES NOMS DU CHEMIN DU PETIT-LAC ET DU CHEMIN DE LA BAIE-NORD

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Édouard désire nommer ces chemins « chemin du Petit-Lac et chemin de la Baie-Nord » ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Patrick Matton ;

APPUYÉ PAR madame la conseillère Chantal Corriveau ;

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de Lac-Édouard demande à la Commission de toponymie du Québec d'officialiser ces deux noms.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13-24 RÉOLUTION DEMANDANT QU'HYDRO-QUÉBEC RENDRE ACCESSIBLE AUX CITOYENS DE L'AGGLOMÉRATION DE LA TUQUE LE PROGRAMME HILO

ATTENDU QUE l'énergie électrique la moins dispendieuse est celle que nous ne consommons pas ;

ATTENDU QU'Hydro-Québec a mis en place un programme Hilo dont l'objectif est d'optimiser la consommation d'énergie électrique nécessaire au chauffage des habitations ;



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD
COMTÉ DE LAVIOLETTE – SAINT-MAURICE**



ATTENDU QUE Ville de La Tuque a déjà fait des représentations auprès d'Hydro-Québec pour que le programme Hilo soit accessible aux citoyens de l'Agglomération de La Tuque ;

ATTENDU QUE les citoyens de l'Agglomération de La Tuque, y compris ceux de Lac-Édouard souhaitent pouvoir accéder à ce programme d'économie d'énergie ;

ATTENDU QUE les citoyens de l'Agglomération de La Tuque, y compris ceux de Lac-Édouard n'ont pas accès à ce programme d'économie d'énergie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Raymond Côté ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bernier ;

ET RÉSOLU

QUE ce Conseil demande à Hydro-Québec de rendre disponible le programme Hilo aux citoyens de l'Agglomération de La Tuque de telle sorte que ses citoyens puissent adhérer au programme Hilo.

QUE copie de cette résolution soit transmise au ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, monsieur Pierre Fitzgibbon, à madame Marie-Louise Tardif, députée de Laviolette-Saint-Maurice, au président-directeur général d'Hydro-Québec, monsieur Michael Sabia.

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

14-24 RÉSOLUTION MANDATANT LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER À PRENDRE LES PROCÉDURES NÉCESSAIRES AU RECOUVREMENT DE TAXES IMPAYÉES

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Chantal Corriveau ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Francoeur ;

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de Lac-Édouard mandate monsieur Pierre Arseneault, directeur général et greffier-trésorier, à prendre les procédures nécessaires dans divers dossiers ayant trait au recouvrement de taxes impayées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD
COMTÉ DE LAVIOLETTE – SAINT-MAURICE**



15-24 RÉOLUTION AUTORISANT MADAME JEANNIE CARRIER, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE À FAIRE UNE DEMANDE DE PERMIS DE RÉUNION AVEC VENTE DE BOISSONS ALCOOLIQUES DANS LE CADRE DE LA FÊTE NATIONALE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Patrick Matton ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean Bernier ;

ET RÉSOLU :

QUE la greffière-trésorière adjointe soit autorisée à demander à la Régie des alcools, des courses et des jeux un permis de réunion avec vente de boissons alcooliques dans le cadre de la Fête nationale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16-24 RÉOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE DE DEUX CONTRATS AVEC ÉCOTEL

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Patrick Matton ;

APPUYÉ PAR madame la conseillère Chantal Corriveau ;

ET RÉSOLU

QUE ce Conseil autorise monsieur Pierre Arseneault, directeur général et greffier-trésorier, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Lac-Édouard, les deux contrats de fourniture de services Internet avec la firme Écotel.

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Monsieur le maire, Larry Bernier, lit les principales nouvelles du Tour du Lac et informe les personnes présentes que le journal mensuel sera disponible en version électronique sur le site de la municipalité le 2^e mercredi du mois.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Question de M. Christian Gaudreault :

M. Gaudreault aimerait avoir une copie de la résolution adoptée, concernant le programme HILO. Il remercie le Conseil municipal pour l'appui accordé.

Réponse de M. Larry Bernier, maire :

Je vous la fais parvenir par courriel.



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD
COMTÉ DE LAVIOLETTE – SAINT-MAURICE**



Question de M. Pierre Lachance :

Après avoir reçu mon compte de taxes et vu une augmentation de 36 %, voici ma question : qu'est-ce qui justifie une augmentation municipale de plus de 20 % en deux années consécutives et pourquoi ne pas avoir réajuster le taux de taxation en moins pour avoir une augmentation de 3 ou 4 % étant donné que le coût de la vie a monté beaucoup ?

Réponse de M. Bernier, maire :

Il faut comprendre que l'augmentation de votre compte de taxes est en grande partie liée à la valeur de votre propriété, et pour ça nous n'en sommes pas responsables. Les autres municipalités ont des sources de revenus considérables tels que les industries et les commerces que nous n'avons pas sur notre territoire. Même les pourvoiries sont résidentielles. Ceci nous coince énormément. M. Jean Bernier, conseiller ajoute que le taux a été fait cette année en fonction des augmentations que nous avons, les nouveaux paiements du nouveau garage, entre autres, la descente à bateau aussi, une partie est subventionnée mais l'autre on doit la payer.

M. Larry Bernier lit la question que M. Marc-André Bernard a fait parvenir au Conseil, via internet :

Question : Qu'est qui explique les variations significatives de + ou – 15 000 \$ des dépenses budgétées ?

Réponse de M. Larry Bernier, maire :

Gestion financière : implique les salaires des employés, les frais d'administration, les frais de comptabilité, les frais de poste, etc. Après analyse, sur le 48 778 \$ j'ai trouvé pour 46 752 \$ rattaché à : l'ancienne directrice générale travaillait 24 h semaine, le nouveau DG en travaille maintenant 30, donc augmentation de 25 %. De plus il y a une nouvelle contrôleuse financière à temps partiel.

Voirie municipale : augmentation du nombre d'heure des employés dû à l'hiver rigoureux de l'an dernier, une deuxième gratte sur camion pour un plan B, caméras au garage municipal, essence camions, destruction barrage castor (nouveau trappeur), dépenses liées au nouveau garage, chauffage, etc.

Développement économique : nous avons une baisse car l'agent de développement rural d'avant était M. Pierre Arseneault et il était à 4 jours/semaine. Maintenant c'est Mme Jeannie Carrier et elle est à 3 jours/semaine.

2^e question de M. Marc-André Bernard :

Pour le prochain compte de taxes, le Conseil peut-il envisager le paiement en 4 versements étalés sur une plus longue période ?

Réponse de M. Larry Bernier, maire :

Oui, le Conseil va considérer cette option.

Deuxième question de M. Pierre Lachance :

Qu'est-ce qu'un citoyen peut faire pour participer à la Gestion du prochain budget ?

Réponse de M. Larry Bernier, maire :

Assister aux assemblées municipales et poser les questions à partir des dépenses que l'ont fait et au mois de décembre, assister aux assemblées spéciales pour le budget.



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD
COMTÉ DE LAVIOLETTE – SAINT-AURICE**



LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la levée de l'assemblée.



Jeannie Carrier
Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière adjointe

Larry Bernier
Maire